



**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA
Du mercredi 5 mai 2021**

Président : Yann MADELINE
Secrétaire de séance : Samantha Foulon

Participants :

MM Yann Madeline (SARP/Madeline SA), Florence Mignot (SARP), Alexandre Giudicelli (SUEZ RV OSIS), Fabrice Erval (SARP), Philippe Maillot (Maillot/VIAM)
MM Christophe Alary (SARP Sud-Ouest), Stuart Harwood (PBS/S3C), Boris Dréant (SARP).

Samantha Foulon, Alban Raimbault, Charles Le Boulanger (FNSA).

Administrateurs en visio et pouvoirs :

Claude Moreau (Rivard) pouvoir à Yann Madeline, Daniel Flamme (Flamme Assainissement) pouvoir à Yann Madeline, Eric De France (Malézieux) pouvoir à Yann Madeline, Aurélie Chollet-Weyl (EVTV) pouvoir à Yann Madeline, André Rouet (La THP) pouvoir à Yann Madeline, Bernard Nucci (Malezieux) pouvoir à Yann Madeline, Jean-Jacques Bonnefond (Suez RV OSIS) pouvoir à Yann Madeline, Damien Becquet (APLICA) pouvoir à Yann Madeline, Daniel Berthe, Jean-Luc Robin (SODI SARP) pouvoir à Yann Madeline, Alfred Meguerdidjian (Huyer), David Peralta (Assainissement 81), Yves Pajot (KAERCHER), Laurent Barbieri (Malezieux), Gilles Carvallo, Emmanuel Parent (MPE), Olivier Taxil (Fayence assainissement) pouvoir à Yann Madeline.

Administrateurs excusés et pouvoirs :

Guy Eveilleau (SARP) pouvoir à Yann Madeline, Christine Bérard (CB Conseil) pouvoir à Yann Madeline, Gilles Giora (IDETEC) pouvoir à Yann Madeline, Philippe Meyer (SGA MEYER) pouvoir à Philippe Maillot, Thomas Watrin (SUEZ RV OSIS), Vincent Delbecq (SANET BUTIN), Loïc Durandeau (SUEZ RV OSIS), Marc-Olivier Houel (SARP), , Odon Willaume (SAS Willaume), Emmanuel Roche (ORTEC), Claude Blanc (APLICA), Yves Madeline (GEIDE), Frédéric Le Bouguenec (SARP).

Ordre du jour :

- 1- Approbation du CR du CA du 27 janvier 2021
- 2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération: retour sur le 3e confinement, point amiante, point social : approbation du projet de contrat d'études prospectives DGEFP/OPOCO EP/FNSA/CS3D, NAO, début travaux de réécriture CQP AMI, point identité fédérale et communication.
- 3- Point sur les travaux des syndicats, commissions fédérales et le S3C : groupe Qualitass, ANC, catalogue formation et retour sur la commission technique sécurité du 27 avril 2021
- 4- Congrès 2021 et salons
- 5- Etat financier
- 6- Questions diverses

Yann Madeline salue la présence de nombreux administrateurs en visio et les remercie pour leur disponibilité. Il présente l'ordre du jour, donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, ouvre la séance à 10H10.

Yann Madeline évoque deux points importants avant de commencer l'ordre du jour :

- Le premier concerne l'information des membres du Conseil d'Administration de sa demande faite à Samantha Foulon d'étudier le plan de relance mis en place par les pouvoirs publics, assez générique et global, afin d'en faire une lecture analytique pour notre branche professionnelle. Il s'agit en effet, avant l'été, de trouver un angle d'attaque et faire un focus sur les actions utiles pour notre profession.
- Le second point concerne les élections fédérales prévues pour le prochain congrès en octobre prochain. Au regard de cette année particulière dans lequel le paysage des adhérents se trouve modifier en raison notamment du rachat de OSIS par la SARP, Yann Madeline indique qu'il est, plus que jamais, important de renforcer la volonté d'avoir une fédération plurielle pour le bien, non seulement des syndicats, mais aussi de la fédération ; la FNSA a besoin de tout le monde. Les administrateurs sont ainsi invités à confirmer ou infirmer la volonté de poursuivre leur mandat auprès de Samantha Foulon, par mail, avant l'été.

1- Approbation du PV du CA du 27 janvier 2021

Suite à la diffusion du PV du CA de la FNSA, du 27 janvier dernier, Une remarque a été mentionnée par Bernard Nucci. En effet, sur ce PV, il est écrit (concernant qualitass) : « *Pour Bernard Nucci, il est important de continuer à dire qu'il est obligatoire tous les 3 ans* », néanmoins, il serait intéressant de mettre autour de la table des acteurs comme l'ASTEE ou l'Afnor pour établir un référentiel qu'ils ne pourront ensuite qu'appliquer. » Or Bernard Nucci avait alors précisé que « nous disons que QUALITASS est obligatoire au bout de 2 ans (pour un nouvel adhérent) mais on ne fait rien pour ceux qui ne respectent pas l'engagement. Il serait plus clair de ne pas dire que c'est obligatoire mais d'inciter, d'encourager et même d'aider les nouveaux adhérents à y venir. Pour un futur référentiel, je pense effectivement qu'il serait bon de mettre autour de la table de nouveaux intervenants extérieurs, en

l'occurrence ceux qui sont censés être demandeurs ou donneur d'ordre (ASTEE – AMF – AMRF - ATTF – les agences de l'eau - etc...) ».

En dehors de cette remarque, le PV du CA de la FNSA du 27 janvier 2021 est approuvé.

2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération

2.1 Bilan 3^e confinement

Samantha FOULON évoque le fait que le second confinement a fait l'objet de moins de sollicitations de la part des entreprises adhérentes concernant les modalités de travail et d'intervention pendant le confinement mais d'avantage sur le sujet de la vaccination. Néanmoins, les sollicitations sont plus nombreuses sur les sujets sociaux (arrêt maladie justifiée ou non, inaptitude etc..) et sur la gestion du personnel (formation, règlement intérieur etc..).

Il est à noter, concernant la vaccination, qu'un premier courrier a été envoyé au Ministère de la Santé ainsi qu'au Ministère du Travail, le 27 janvier 2021 afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité de donner la priorité à nos métiers de "2^{de} ligne" pour accéder à la vaccination. Une réponse du secrétaire d'Etat à la santé a été faite, le 1^{er} mars, affirmant que la priorisation par filières n'était « pas à l'ordre du jour ». Or suite à la publication, mi-avril, d'une première liste de métiers prioritaires, la FNSA a décidé d'envoyer un second courrier le 27 avril afin de réitérer sa demande.

2.2 Amiante

Alban Raimbault indique que les préconisations techniques sont finalisées. La seconde phase, celle de la communication, est lancée. Pour cela, la FNSA organise une table ronde virtuelle, lors du carrefour de l'eau le 5 et 6 mai, pour les présenter avec le représentant de la CRAMIF/CARSAT et deux métropoles (Rennes et Tours).

L'objectif est d'associer les donneurs d'ordre pour montrer que les professionnels, à travers la FNSA, ont fait leur part de travail pour optimiser la sécurité et maîtriser les coûts. Il précise enfin que, dorénavant, ce sont les donneurs d'ordres qui doivent reprendre le flambeau sur ce sujet.

2.3 Convention FNSA/CS3D (PJ)

Samantha Foulon indique que suite à l'envoi, aux membres du Conseil d'Administration de la FNSA, du projet de convention relative aux adhésions réciproques, et après avoir pris en compte les remarques transmises, la convention est soumise à l'approbation définitive du Conseil d'Administration de la FNSA.

Ce dernier l'approuve à l'unanimité. Le bordereau de cotisations pour 2021 proposant ce nouveau service sera adapté en conséquence.

2.4 Point social

Fabrice Erval présente le point social en insistant sur trois objectifs que sont la visibilité, l'attractivité et la professionnalisation des métiers de l'assainissement et de la maintenance industrielle.

Il indique aux membres du Conseil d'Administration de la FNSA que le dossier de la FNSA a été déposé auprès du Ministère du Travail pour demander à être reconnue représentative pour la branche assainissement et maintenance industrielle. Pour cette représentativité, c'est le chiffre de 9 468 salariés pour le secteur qui a été retenu par la DGT.

Par ailleurs, le projet de contrat d'études prospectives (CEP), contrat tripartite entre la branche, celle des 3D, l'OPCO et l'Etat a été accepté et sera donc financer à hauteur de 50% par l'OPCO EP et 50% par la DGEFP (budget de 100 000 euros).

Le projet se déroulera sur une période de 18 mois avec différentes étapes dont une étude économique et sociale portant sur les deux branches, une cartographie des métiers etc... Ces outils permettront notamment d'alimenter les travaux de réflexion sur les classifications et l'établissement d'une liste d'emplois repères pour la branche.

Ces travaux seront complétés par le bilan annuel de la branche pour lequel un CDD sera recruté pour une période d'un mois et demi. Fabrice Erval invite les administrateurs à répondre au questionnaire envoyé en amont par la FNSA afin de recueillir le maximum de données représentatives de la branche.

Ces données, sont, comme chaque année, présentées aux partenaires sociaux et sont très utiles pour les négociations de branche des années qui suivent.

Fabrice Erval évoque, sur ce dernier point, les NAO 2021. En effet, cette année a rencontré de grosses difficultés et sans accord avec les partenaires sociaux, une recommandation patronale a été signée le 16 mars dernier avec une augmentation des minima sociaux de +0,5%.

En parallèle, il est proposé de mettre en place un document paritaire ayant pour objectif d'organiser un travail sur plusieurs items : 13^e mois, CQP, proA et classifications/emplois repères. Ces éléments ouvriront la voie à une réflexion sur la rémunération des compétences voire sur « la vente » des compétences. Les partenaires sociaux doivent revenir vers la commission patronale avec des propositions pour organiser les livrables sur ces sujets, la méthode de travail et les moyens.

Puis, Fabrice Erval mentionne les travaux en cours concernant la réécriture du CQP AMI afin que celui-ci permette une reconnaissance des métiers de l'assainissement et de la maintenance industrielle sur une durée courte, avec un niveau de compétences intéressant pour les entreprises de la branche. Par exemple, il pourra être inspiré des pratiques en cours dans certaines entreprises.

Dans ce sens, Eric De France fait part de la pratique de l'entreprise Malezieux concernant la formation pratique de plusieurs demandeurs d'emploi en maintenance industrielle intégrant non seulement le pompage et l'utilisation de l'outil HP mais aussi un module complémentaire de sécurité pour une bonne intégration au sein de

l'entreprise. Les personnes sont ainsi intégrées à l'entreprise avec un vocable adapté et un début de culture dans cette activité.

Enfin Fabrice Erval souhaite faire un point sur l'organisation de la commission sociale.

Actuellement la CGT est hostile à tout et le climat syndical ne va pas en s'arrangeant du fait du paysage OSIS et SARP. Par conséquent, la commission patronale a besoin de se muscler, en termes de présence et de disponibilité.

La visio reste tout fait adaptée et permet d'alléger la demande de contribution à la commission sociale, les besoins à moyen et long terme sont donc les bienvenus.

En effet, les décisions relatives notamment à la classification et aux emplois repères vont avoir un impact lourd nécessitant une équipe solide car, du côté syndical, ils auront du temps à consacrer au sujet. Les besoins patronaux sont importants et nécessaires quelques soient les profils (tailles d'entreprises, connaissances des sujets ou autres).

Yann Madeline insiste à son tour sur le besoin en ressources évoqué par Fabrice Erval et surtout sur la nécessité d'avoir un mixe entre dirigeants d'entreprises et experts (exemple : RH) à la commission sociale. La question financière évoquée par le rapprochement de branches, il y a quelques mois, étant temporairement réglée du fait du cofinancement du CEP par la DGEFP et l'OPCOEP, le besoin de personnes reste important.

2.5 Identité fédérale (PJ)

Yann Madeline indique aux membres du Conseil d'Administration de la FNSA que la première phase (Interview téléphonique) et la seconde phase (Brainstorming avec 6 groupes de 5 adhérents) du travail sur l'identité fédérale sont terminées. La troisième phase (analyse et restitution des travaux) va être réalisée sous peu.

Pour être très concret, Yann Madeline laisse la parole à Franck Verguet et Bénédicte Michon, en charge de la réalisation de ce travail sur l'identité fédérale pour une présentation des travaux (PJ).

Suite à la présentation, Yann Madeline souligne la difficulté de conjuguer ce qui est pensé collectivement depuis longtemps, ce qui a été tenté et ce qu'il ne faut pas retenter, mais aussi l'existence de nouvelles voies sur lesquelles il faudra travailler pour un nouvel horizon.

Cet horizon devra nécessiter des arbitrages, et parfois choisir de renoncer car certaines choses sont, par nature, contradictoires.

La 3^e phase amènera donc à choisir une voie simple, efficace pour atteindre l'objectif premier qu'est une identité nouvelle de la fédération.

Il remercie à ce titre tous les adhérents ayant contribué à exprimer des idées et des convictions pour arriver cette synthèse.

Yann Madeline ajoute que, bien évidemment, il ne sera pas possible de prendre en compte l'intégralité de ce qui est ressorti et insiste sur le fait que la FNSA reste une fédération de 5 syndicats et une association ; limitée par sa taille, notamment en termes de moyens, et, en ce qui concerne l'interaction Nationale/Régionale.

En effet, au niveau régional, il est nécessaire de relancer l'action. Les Délégués régionaux sont présents mais cela reste assez compliqué de par la nature du périmètre de la fédération (bonnes volontés et bénévolat des adhérents). Il faudra donc avoir conscience des qualités et des limites de notre fédération.

Il reste important de s'appuyer sur les ressources internes et l'implication des adhérents pour déployer la prochaine phase et les directions à prendre.

Laurent Barbieri souhaite intervenir pour approuver le travail fait et ajouter que la revalorisation de l'image de la FNSA n'est pas, à elle seule, suffisante. Il insiste sur la nécessité de définir les cibles et de bien différencier les messages notamment ceux vers les clients et ceux vers les futurs collaborateurs.

3- Point sur les travaux des syndicats et les commissions fédérales

Yann Madeline passe ensuite la parole aux syndicats en commençant par le SNEA pour faire état de leurs travaux.

3.1 Travaux des syndicats

➤ SNEA

Daniel Flamme présente les travaux du syndicat.

Pour débiter, Daniel Flamme présente le dossier d'adhésion de l'entreprise Toussaint Assainissement.

Les membres du Conseil d'Administration de la FNSA valident son adhésion.

Alban Raimbault, présente les travaux du groupe de travail Qualitass.

Il rappelle que les deux premières réunions se sont déroulées (26 Février et 27 avril 2021) avec les participants suivants :

- Pour la commission QUALITASS : Daniel Berthe, Emmanuel Dubois, Dominique Belaygue, Gilles Carvallo ;
- Pour le SNEA : David Peralta, Bernard Nucci, Christophe Alary, Ludovic Serraille, Olivier Taxil.

L'ensemble des participants s'est accordé sur le travail de rénovation, de modernisation du référentiel QUALITASS en le centrant sur les activités du SNEA. La base de travail pourra prendre son inspiration, pour ce qui est de la forme, sur le MASE. Pour le fonds, les normes ISO 9001, 14001, 45001 et aussi la démarche RSE sont prises comme base de réflexion.

Alban Raimbault indique que pour ces différentes étapes, un groupe de travail mixte Commission QUALITASS/SNEA est mis en place.

Les membres de ce groupe de travail interrogent les membres du Conseil d'Administration afin de pouvoir inviter des donneurs d'ordres comme l'AMF (Association des Maires de France), l'Astee ou l'Afnor, aux réunions de travail.

Les membres du Conseil d'Administration de la FNSA valident cette possibilité.

Bernard Nucci ajoute que Qualitass n'est pas connu des clients et qu'il est donc important de l'ouvrir à l'extérieur pour la légitimer. Il pose aussi la question de savoir si l'obligation de Qualitass pour adhérer doit encore perdurer, question à laquelle il faudra répondre.

Daniel Flamme évoque l'idée d'attribuer progressivement un Qualitass « bronze, argent, or ».

Enfin Daniel Berthe souligne la difficulté de travailler entre les différentes normes qualité, sécurité, le MASE et la nécessité d'adapter cette complexité normative avec l'activité des TPE/PME.

Alban Raimbault indique que la prochaine réunion se déroulera mardi 8 juin à 9h00.

Ce dernier évoque ensuite le point SINOE pour lequel le dossier de presse est accessible sur le site de la FNSA (cliquez [ici](#)).

Enfin Daniel Flamme rappelle que dans le cadre de la révision du DTU 64-1, contenant les règles de l'art de l'ANC, le SNEA est sollicité pour apporter sa contribution dans l'annexe A. Cette dernière établit sommairement les tâches à accomplir pour l'entretien et la maintenance d'un dispositif ANC. Suite à une entrevue avec le coordinateur du groupe de travail AFNOR, les membres du SNEA de la commission ANC se sont réunis (30 avril / 9h) pour formuler des propositions afin de garantir une intervention d'entretien dans les règles de l'art.

Yann Madeline remercie Daniel Flamme et Alban Raimbault et propose de passer aux travaux du SYNCRA.

➤ **SYNCRA**

En l'absence de Gilles GIORA, Alban Raimbault présente les travaux du SYNCRA.

Il informe les membres du Conseil d'Administration de la FNSA du suivi de la révision des CCTP SYNCRA.

Le planning a donc été établi par la commission technique SYNCRA en intégrant le GICA (Thierry Lozach), 4 membres du GT « Charte Qualité réseaux et Thomas Le Floch (CSTB) ». Le CCTP « Etanchéité » est en cours de finalisation. Après la partie « BPU », le groupe de travail souhaite rendre plus lisible la première partie pour la rendre facilement utilisable.

Pour rappel, un comité de relecture composé des membres du GT « charte Qualité Réseaux » est constitué. Ce dernier sera alimenté en fonction de l'état d'avancement des travaux de la révision.

☞ Une publication au fil de l'eau des CCTP sur le site de l'ASTEE est visée.

Alban Raimbault poursuit avec un point sur la commission technique relative aux travaux sur l'évaluation du personnel accrédité.

Il précise que les membres de la commission technique (Florent Breton, Bafio Magassa, Guillaume Varin, Eddy Graton, Renaud Andrieux, Gilles Giora) se sont réunis lundi 12 avril. L'objectif est de constituer un réservoir de questions pour que les adhérents puissent l'utiliser pour évaluer leur personnel accrédité. Le premier questionnaire (ITV contrôle) est en cours de finalisation. Il comporte 35 questions. Il est à noter qu'après discussion au sein de la commission technique, le responsable technique et l'inspecteur ne sont pas différenciés dans ce questionnaire. La validation du questionnaire sera soumise aux administrateurs du SYNCRA.

Néanmoins, il est souligné qu'un questionnaire dit « terrain », intégrant des photos de cas concrets à destination des inspecteurs devra être réalisé. Un appel à contribution pour les photos a été effectué.

Il indique que la suite des travaux consiste à rendre accessible ces questionnaires sur le site FNSA, téléchargeables avec notification et personnalisables par les adhérents.

Pour rappel, les travaux de la commission technique concernant les questionnaires du personnel accrédité sont :

- 6 questionnaires : Responsable technique (Veille réglementaire), ITV contrôle, ITV en service, Etanchéité, Compactage, Techniques peu utilisées ;
- En moyenne, une quarantaine de questions par questionnaire ;
- Pas de stockage des réponses ;
- Techniquement : questions aléatoires avec des tranches de 20/30/40 ;
- Hébergement dans la partie adhérent du site FNSA ;

Afin d'avancer sur les travaux engagés, une date pour réunir la commission technique en juin 2021 devra être mise en place.

Enfin, la parole est donnée à Florence Mignot sur le sujet du GEN REF 11.

Le contexte étant le suivant : le COFRAC contraint par une réglementation européenne, doit revoir le GEN REF 11 (extension des prestations susceptibles d'être « cofraquer ») ce qui aura une incidence importante sur les coûts d'exploitation.

Florence Mignot précise que le but est de définir une position commune au niveau du SYNCRA car l'impact est significatif sur les coûts opérationnels ainsi que sur la présence du logo COFRAC et sur la prise de risque dans les litiges potentiels, a posteriori. Néanmoins, il semble compliqué d'obtenir un alignement de position au sein du SYNCRA qui est pourtant indispensable avant de se rendre au COFRAC le 19 mai prochain. Florence Mignot conclue qu'il sera donc nécessaire de se réunir avant de valider une position finale.

Yann Madeline ajoute qu'à cette occasion, il sera important de montrer au COFRAC une résistance, même si l'issue est claire vis-à-vis de la réglementation européenne et donc de la position du COFRAC.

Yann Madeline remercie Alban Raimbault et Florence Mignot et donne la parole au SYNABA.

➤ **SYNABA**

En l'absence de Christine Bérard, Emmanuel Parent expose les différents points pour le SYNABA.

Emmanuel Parent évoque les différents sujets en lien avec les pros de l'ANC.

Et notamment une proposition de Projet d'assurance ANC (PANANC) et la mise en place d'une concertation en amont des travaux AFNOR.

Il précise qu'afin de se concerter dans le cadre de la révision du DTU 64-1 et d'une manière générale sur les règles de l'art, il a été convenu de travailler au sein du groupe des PRO, en amont des travaux au sein de l'AFNOR pour avoir un consensus sur l'orientation des travaux. L'idée est de travailler à une vision commune pour faire avancer l'ANC.

Emmanuel Parent informe les membres du Conseil d'Administration de la FNSA d'une réflexion en cours relative à l'organisation d'un événement de portée nationale lancée au niveau des Pros de l'ANC. L'objectif est de pouvoir créer du lien entre les professionnels du secteur de l'ANC pour échanger concrètement sur des problématiques récurrentes ou émergentes qui sont structurantes et ainsi, imposer, face aux autres partenaires ANC, une force de coalition.

Enfin, il indique que le cahier des charges et le code de déontologie ont fait l'objet d'un consensus de la part des participants du groupe de travail. Les critères d'adhésion ont été précisés afin que le SYNABA puisse conserver sa crédibilité dans l'expertise tout en restant un syndicat faisant émerger les professionnels de la conception des dispositifs ANC. Ainsi, les aspirants se verront accompagner par un parrain et intégreront un collègue « aspirant » pendant un an. Ils devront fournir 4 rapports et avoir des échanges réguliers avec les professionnels. Un bilan sera fait avec les administrateurs à la fin de la première année.

Yann Madeline remercie Emmanuel Parent et propose à Jean-Luc Robin et Charles Le Boulanger de poursuivre avec les travaux du SMI2D.

➤ **SMI2D**

Concernant Trackdéchets, Charles Le Boulanger indique que le décret n°2021-321 du 25 mars 2021 crée, à compter du 1er janvier 2022, une base de données électronique centralisée, appelée « système de gestion des bordereaux de suivi de déchets ». Le bordereau de suivi numérique concerne les déchets dangereux, les déchets Polluants Organiques Persistants et les « déchets dont le producteur n'est pas connu ». L'objectif de la réforme est de permettre la généralisation du dispositif Trackdéchets, sur lequel travaillent les pouvoirs publics depuis plusieurs années. Concrètement, le bordereau de suivi numérique est rempli à chaque étape, ce qui permet de mieux informer, à chaque opération réalisée, les pouvoirs publics et l'émetteur du bordereau.

Charles Le Boulanger invite les adhérents à consulter, dès maintenant, le site Trackdéchets: <https://trackdechets.beta.gouv.fr>, d'y créer son compte et de tester son fonctionnement pour se familiariser avec l'outil numérique.

Charles Le Boulanger poursuit avec un point sur le guide des bonnes pratiques ADR ; ce dernier a été élaboré conjointement par la FNADE et la FNSA et publié au mois de Mars 2021. Il est gratuit et une version papier est disponible sur simple demande auprès du secrétariat de la FNSA. La version numérique du guide ADR est également consultable sur le site de la FNSA.

Concernant le point sur le groupe de travail déchets issus des déchetteries, Charles Le Boulanger informe les membres du Conseil d'Administration de la FNSA que le SMI2D participe aux travaux du Groupe de Travail ADR de la FNADE. A ce titre, Jean Michel PIQUION de la Direction Générale de la Prévention de risques de la Mission du transport des matières dangereuses élabore avec le groupe de travail Déchets issus des déchetteries, une dérogation applicable aux déchets dangereux faisant l'objet d'une collecte auprès des déchetteries et à destination des sites de regroupement ou de prétraitement. Ce régime dérogatoire permettra de transporter des matières ou objets relevant du Groupe d'emballage II dont le niveau de danger

est moyen. Par ailleurs, les déchets ou matières collectés auprès des déchetteries seront regroupés par famille et conditionnés dans des emballages conformes à la réglementation.

A ce texte sera joint une liste de déchets permettant de les transporter sous ce régime dérogatoire par ex : sous le code UN 1993 « Liquides inflammables NSA » on trouvera : l'acétone, l'alcool à brûler, du dégrissant, des liquides freins...

Autre exemple : sous le code UN 1479 « Solide comburant NSA » on trouvera : des produits piscine (galets chlore ou de brome), des produits anti taupe, Acide Nitrique...

Enfin, un point est fait sur la réglementation concernant les huiles usagées : un décret à paraître devrait, à compter du 1^{er} janvier 2022, définir les règles de gestion relatives à la collecte des huiles usagées en mettant en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur (REP).

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger et Jean Luc ROBIN pour leur intervention et passe la parole à Charles Le Boulanger pour le SYFFA.

➤ SYFFA

Charles Le Boulanger fait état des différents sujets en cours au sein du SYFFA.

Il indique qu'un nouvel adhérent vient d'intégrer le SYFFA : l'entreprise HAMMELMANN France qui fournit des pompes et équipements haute pression pour le nettoyage industriel.

Charles Le Boulanger poursuit avec un point sur le salon Pollutec, en précisant qu'un certain nombre d'équipementiers seront présents dans le hall 1. Cependant, compte tenu du contexte de pandémie, ils seront moins nombreux que d'habitude. Le SYFFA sera présent mais aucune consigne n'a été donnée aux adhérents. Chaque entreprise décidera par elle-même d'y participer ou pas.

Concernant le point FNSA Expo 2021, le SYFFA encourage ses adhérents à participer à FNSA-Expo qui sera organisé aux abords du stade Toulousain dans le cadre du Congrès FNSA. Compte tenu du calendrier des matches de rugby, il n'est pas possible de savoir si la journée d'exposition de matériels, se déroulera le jeudi 28 ou le vendredi 29 octobre.

Les membres du Conseil d'Administration de la FNSA actent donc que la journée d'exposition de matériel aura lieu le jeudi 28 octobre et les AG, des différents syndicats de la FNSA, le vendredi 29 octobre.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger et donne la parole à Stuart Harwood pour les travaux du S3C.

➤ S3C

Stuart Harwood indique que le sujet important pour le S3C actuellement est celui de France compétence pour l'inscription de la certification SC3 au registre spécifique

des certifications ; 3 lots sont abordés : l'opérateur, le chef de bord et le technicien/expert.

Concernant les examens du S3C, jusqu'à maintenant il affiche un nombre de 600 examens. Néanmoins un appel important à candidatures est fait pour recruter des examinateurs, un courrier sera rédigé et diffusé dans ce sens.

Enfin Stuart conclue en indiquant qu'après le CIR, le S3C est en discussion avec l'Allemagne.

Yann Madeline remercie Stuart Harwood et donne la parole à Damien Becquet pour APLICA

➤ **APLICA**

Damien Becquet présente l'actualité d'APLICA en indiquant notamment que la FNSA accompagne APLICA sur une étude concernant l'application de la réglementation aux stations de lavage françaises (nomenclature des installations classées, rubrique n°2795).

Yann Madeline remercie Damien Becquet pour son intervention et passe la parole au Président de la commission technique et sécurité de la FNSA, Daniel Berthe.

3.2 Travaux des commissions

➤ **Commission technique et sécurité**

Daniel Berthe revient sur l'actualité de la CTS et, avant tout, sur la réunion du 27 avril dernier.

Le premier sujet concerne la dangerosité covid des eaux usées. Un tour de table a été fait pour un retour d'expériences, de lectures et de recherches aboutissant à faire le constat que si les eaux usées contiennent des traces du génome COVID, il n'existe, pour autant, aucune certitude quant au risque de contagion. Il convient donc de rappeler à l'ensemble des adhérents l'importance du respect des mesures à prendre pour éviter la contamination COVID.

Daniel Berthe indique ensuite que le second sujet portait sur le mono opérateur. Sur ce point, il est fait le constat qu'en l'absence d'éléments de réponse de la part des fabricants, de nombreuses fois relancés, la CTS a décidé de rédiger, elle-même, un cahier des charges ayant pour objectif de venir s'imposer aux fabricants pour la mise en sécurité des opérateurs.

Daniel Berthe informe les membres du Conseil d'Administration de la FNSA que le catalogue formation est finalisé et à la disposition des adhérents.

Enfin il précise, concernant le COS CATEC, qu'il n'y a pas de changement important prévu dans l'organisation du CATEC exceptions faites des conséquences de la pandémie sur l'organisation des examens et sur sa mise à jour. L'INRS, pour sa part, prévoit de réaliser un catalogue listant les sites de formation CATEC.

Yann Madeline remercie sincèrement Daniel Berthe pour la pertinence des sujets évoqués au sein de la commission Technique et Sécurité.

4. Bilan financier

Philippe Maillot prend la parole afin de donner état du bilan et du compte de résultats définitifs pour l'année 2020.

Sur l'année 2020, le montant des cotisations, rentrées Qualitass et fonds du paritarisme, s'élèvent à 722 389 €.

Autres recettes: les produits financiers liés aux différents placements effectués par la FNSA s'élèvent à 14 587 €.

Les membres du Conseil d'Administration de la FNSA approuvent à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et l'affectation de l'excédent 2020 d'un montant de 87 341 euros au compte de « report à nouveau créditeur ». Les membres du Conseil d'Administration donnent quitus au Président Yann Madeline pour sa gestion dudit exercice.

Yann Madeline remercie Philippe Maillot.

Il remercie aussi tous les intervenants et les participants à ce Conseil d'Administration. Yann Madeline termine en soulignant à nouveau l'importance du point relatif aux candidatures pour le prochain congrès qui se tiendra les 28 et 29 octobre prochains.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 12H47.

La date du prochain Conseil d'Administration vous sera communiquée ultérieurement. Il aura probablement lieu dans la deuxième quinzaine de septembre.

